

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 2120047CHM115011



KWIZDA AGRO GMBH
Dr Karl Lueger Ring 6
1010 WIEN
AUTRICHE

Paris, le

17 JUIN 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de changement mineur de composition d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intransit : 2120047 - KORIT 420 FS

AMM n° 2120041

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2120047 Nom commercial : KORIT 420 FS

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2120041

Firme détentrice : KWIZDA AGRO GMBH

Type commercial : Produit de référence

Composition : Zirame 420 G/L

Vu l'avis de l'Anses n°2014-2364 du 22 avril 2015

Conditions d'emploi

- Pour l'opérateur, porter des gants en nitrile pendant toutes les phases à l'exception de l'ensachage et d'un vêtement de protection catégorie III type 5/6 et d'un appareil de protection respiratoire P2 pendant la phase de nettoyage.
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol ; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons.
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.
- Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 40 °C.

Le changement mineur de composition est autorisé.

Dénominations commerciales

KORIT 420 FS,

Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	T	TOXIQUE
Phr. Risque	R23	TOXIQUE PAR INHALATION
Phr. Risque	R37	IRRITANT POUR LES VOIES RESPIRATOIRES
Phr. Risque	R43	PEUT ENTRAINER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU
Phr. Risque	R48/22	NOCIF : RISQUE D'EFFETS GRAVES POUR LA SANTE EN CAS D'EXPOSITION PROLONGEE PAR INGESTION
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

17 JUIN 2015

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Amin Y...